

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
de la Commune d'ARVIEU

Séance du 09 septembre 2008

L'an deux mille huit, le neuf septembre à vingt heures quarante cinq minutes.

Le Conseil Municipal de la commune d'Arvieu régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des délibérations, en séance ordinaire sous la présidence de Madame Claudine BRU, Maire.

**Etaients présents : Mmes BRU, VERDALLE-LACROIX et PUECHGUIRAL, et  
Mrs ALBOUY J-M, VAYSSETTES R, BOUNHOL G, BLANCHYS P, DEJEAN J-M,  
COURONNE J-P, FIRTION C, VINCENT B, LACAN G,  
Mme LACAZE (arrivée à 21H.00)  
Mr CLOT (arrivée à 21H 30)  
Absent : Mr WILFRID**

Madame VERDALLE-LACROIX Magali a été nommée secrétaire.

**BUDGET LOTISSEMENT « LE CLOS » - 2008**

Madame le maire présente le budget du lotissement Le Clos qui est voté à l'unanimité des voix.

*Ce document est consultable en mairie.*

**MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL POUR TAXI DES LACS**

*Arrivée de Mme Hélène LACAZE à 21 H 00.*

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune met à disposition un local à mademoiselle Lucie BODEREAU, taxi à Arvieu.

Un bail de mise à disposition d'une salle située au 1<sup>er</sup> étage du presbytère d'Arvieu, avait été signé pour une durée de 1 an.

Cette mise à disposition arrivant à échéance, madame le Maire propose de la renouveler dans les mêmes conditions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- décide de mettre à disposition de mademoiselle Lucie BODEREAU cette salle, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2008 et pour une durée de un an,
- décide de fixer le montant du loyer à 300 €/an,
- fixe à 100 € le montant forfaitaire annuel des charges (eau, chauffage, électricité),
- autorise Madame le Maire à signer le bail et à effectuer les opérations comptables nécessaires.

*Arrivée de Mr CLOT Robert à 21 H30*

## PAIEMENT HEURES COMPLEMENTAIRES

Madame le Maire informe le conseil municipal, qu'un agent du service technique est amené de façon irrégulière à effectuer des heures au-delà de la durée du travail de son poste (soit 20H00). Elle propose que la collectivité lui paye les heures qu'il aura réalisé à notre demande de façon exceptionnelle.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

**AUTORISE** Madame le Maire à payer les heures complémentaires que Monsieur Alain CAUBEL aura réalisé à la demande de la collectivité.

## AUTORISATION DE TRAVAIL A TEMPS PARTIEL A 80 %

Madame le Maire fait part du courrier en date du 07 septembre 2008 de madame VIEILLEDENT-JULIEN Christine, adjoint administratif au secrétariat de mairie, par lequel elle sollicite le renouvellement de son autorisation de travailler à temps partiel. Elle demande l'autorisation de travailler à raison de 80%, à compter du 16 novembre 2008 et pour une durée de 12 mois.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

**AUTORISE** madame VIEILLEDENT-JULIEN Christine à travailler à temps partiel à raison de 80%, à compter du 16 novembre 2008,

**DECIDE** d'attribuer à madame NESPOULOUS Laurence le complément d'heures ainsi libérées, jusqu'à la reprise à temps complet de madame VIEILLEDENT-JULIEN Christine.

## MODIFICATION DU POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL : AUGMENTATION DU NOMBRE D'HEURES

Madame le maire rappelle les termes de la délibération du conseil municipal du 12 juin 2006 modifiant le tableau des emplois et concernant notamment la création d'un emploi d'adjoint administratif territorial à temps non complet à 19h30 hebdomadaire, en remplacement de celui d'agent administratif.

Compte tenu du surcroît de travail au secrétariat de mairie, madame le maire propose d'augmenter le nombre d'heures de ce poste.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

**DECIDE** d'augmenter le nombre d'heures du poste d'adjoint administratif territorial de 1<sup>ère</sup> classe actuellement à 19h30/semaine en le portant à 24h30/semaine, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009, sous réserve de l'avis favorable du Comité Technique Paritaire.

## QUESTIONS DIVERSES

**BATIMENTS COMMUNAUX** : Jean-Michel ALBOUY réalisera une synthèse sur le fonctionnement des divers bâtiments communaux pour permettre de connaître leurs coûts réels.

### **DEVENIR DE LA LICENCE TABAC :**

Madame le Maire rappelle que suite à la démission de Mme BOUDOU de ses fonctions de buraliste, Mr BOUDOU doit présenter un repreneur avant le 13 septembre 2008, sinon il perdra l'autorisation de vendre du tabac.

Dans un premier temps, la commune envisageait de reprendre cette licence pour ne pas la perdre. Cette solution n'est pas possible car le droit de vendre du tabac est indissociable du fonds de commerce. La commune ne peut pas envisager de racheter le fonds de commerce car la Préfecture ne nous donnera pas l'autorisation d'acquérir la licence IV (concurrence déloyale, ce n'est pas la dernière licence IV de la Commune).

La seule solution possible : Mr BOUDOU doit vendre son fonds de commerce avant la fin de la semaine. Il serait prêt à céder les bâtiments en location avec promesse d'achat.

Est-ce que la commune doit se porter acquéreur des bâtiments ? Privilégier la solution en location par un particulier.

### **STATION ESSENCE :**

Le dossier de subvention a été envoyé auprès du CPDC (Comité professionnel de la Distribution de Carburants). Les autres dossiers de subventions doivent être déposés dès que le budget prévisionnel sera établi.

Mr GALIBERT du SIVOM a préparé le dossier de marché, la consultation des entreprises peut être lancé.

### **PLATEFORME DE STOCKAGE DES DECHETS VERTS**

La Municipalité avait envisagé de proposer un échange avec Mr NEGREL, concernant le terrain lui appartenant situé auprès du garage communal contre un lot du lotissement « Le Clos ». Contact pris avec Monsieur NEGREL, celui-ci ne souhaite pas échanger, si la collectivité le souhaite, il accepterait éventuellement de nous vendre ce terrain..

Autres solutions à envisager : - le terrain situé derrière le cimetière d'Arvieu,  
- le terrain derrière le garage communal,  
- un terrain chez un agriculteur par secteur géographique

### **LA POSTE**

Le rendez-vous avec Mr CAYSSIALS de la Poste n'a pas été confirmé.

Nous n'avons encore aucune confirmation écrite sur le maintien du bureau de Poste à Arvieu.

### **ESPACE CULTUREL « LE CANTOU »**

Dominique a réalisé un bilan sur le Musée de l'Archerie. Sur les deux mois où l'exposition a été ouverte, il y a eu 279 entrées.

Charlie FIRTION prévoit une réunion mi-octobre, au cours de laquelle sera évoquée le devenir de cette exposition, le renouvellement du contrat d'avenir, le fonctionnement du Cantou (cyber-base et médiathèque).

### **RENCONTRE AVEC LES NOUVEAUX ARRIVANTS .**

Le CCAS a programmé une rencontre avec les nouveaux arrivants, le samedi 20 septembre à 10 H00 à la salle Raymond Almès. A cette occasion, une brochure récapitulant tous les commerces, artisans et services de la commune leur sera distribuée. Cette rencontre sera clôturée par un vin d'honneur.

### **L'ECOLE D'ARVIEU**

L'entreprise CROUZET doit nous faire parvenir un devis concernant la réalisation d'un auvent pour protéger le préau.

Problème d'infiltrations d'eau : Nouvelle expertise de la toiture le 18 septembre 2008 à 17 H30.

Sont convoqués : L'entreprise FRUGERE, la mairie, et Mr TOURNIER, architecte ainsi qu'un autre artisan couvreur.

### **RAMASSAGE SCOLAIRE**

La déviation mise en place sur Caplongue a nécessité quelques modifications de circuits.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 H45  
Ont signé les membres présents.